

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

ORDONNANCE N°74-42 du 17 mai 1974

portant indemnisation de M. PEDRO BONI
Salifou, Ancien Sous-Préfet de Kandi.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et Fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le Décret n° 70-91/CP/MIS du 16 Mai 1970 portant nomination de M. PEDRO BONI Salifou Sous-Préfet de Kandi ;
- VU le Décret n° 72-297 du 15 Novembre 1972, portant nomination des Sous-Préfets ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

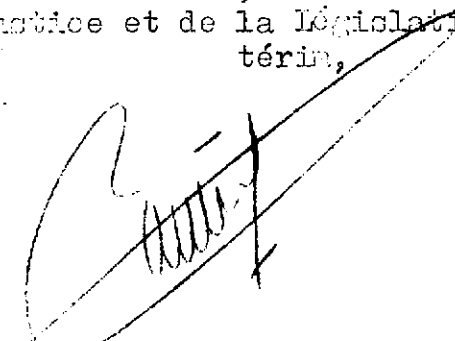
O R D O N N E :

ARTICLE 1er.- Il est accordé à M. PEDRO BONI Salifou une indemnité forfaitaire de francs (1.000.000) un million à la suite de la destruction de ses biens personnels par incendie à la résidence de la Sous-Préfecture de Kandi.

.../...

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.--

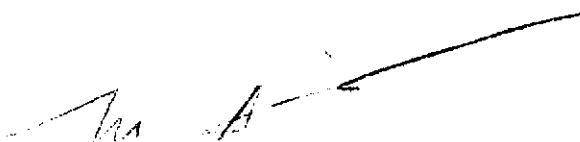
Fait à COTONOU, le 17 mai 1974
pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation, chargé de l'in-
térin,


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUEMS

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité,


Capitaine Janvier ASSOGBA


Capitaine Michel AIKPE

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 11 - Trésor 4 - DB-DC-Solde 4 -
IAA-DCCT-IGF-Gde.Chan. 5 - DEP-DGAJI-DTION STAT. 6 - Intéressé 1.--